

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAC 665 Subvention (5.647.000 euros), avenant à convention avec l'association Forum des images (1er).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention, en date du 19 janvier 2017 ;

Vu la délibération 2016 DAC 738, en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant à convention pour l'attribution de subvention de fonctionnement à l'association Forum des images (1er) ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Forum des images pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2: La subvention attribuée à l'association Forum des images, 1 Porte Saint-Eustache, Forum des Halles (1er) est fixée, au titre de 2017, à 5.647.000 euros, soit un complément de 2.747.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 20373 ; 2017-05563.

Article 3 : La dépense correspondante soit 2.747.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006, exercice 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO